



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le mardi 24 juin 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint Paul-Lizonne sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	41	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Bruno Limerat -Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil (à partir de la délibération 2025-80) Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janailac – Edwige Badel – Marion Lafaye – Régis Defraye -Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	3	Sandra Le Kverne pour la commune de Bertric-Burée Jacques Foulon pour la commune de Grand-Brassac Thierry Bacus pour la commune de Philippe Dubourg
Titulaires absents	17	Jean-Pierre Prigul – Lisa Boyer – Michel Desmoulin – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Joël Constant – Nicolas Platon – Pierre Guigné – Francis Duverneuil (de la délibération 2025-73 à 2025-79) – Gérard Caignard – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Denis Ferrand - Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Dominique Caillou Pierre Guigné à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janailac Denis Ferrand à Edwige Badel Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

**DELIBERATION N° 2025 /81 (Code Nomenclature /425)****DATE : 24 JUIN 2025****RAPPORTEUR : Yves Mahaud****OBJET : Renouvellement d'un contrat de projet : chargé de mission et d'animation  
« OPAH-RR »**

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de « transformation de la fonction publique », notamment son article 17 portant institution des Contrats de Projet ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

La CCPR regroupe depuis sa création 44 communes réparties initialement sur 5 cantons représentant une population de 19 769 habitants pour une superficie de **697.80 km<sup>2</sup>**.

Dans le cadre de ses compétences, elle poursuit ses actions dans sa politique Habitat. Dotée depuis le 7 octobre 2021 d'un Plan Local d'Urbanisme valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), elle développe les actions notamment en lien avec la rénovation énergétique et l'adaptation des logements aux habitants.

En parallèle de cette politique affirmée, la Communauté de communes du Périgord Ribéracois disposait depuis 2009 d'un Programme d'Intérêt Général ayant pour principaux axes : la lutte contre la précarité énergétique et le maintien à domicile. Ce PIG nommé PIG du Bassin Ribéracois Double s'étendait sur le périmètre de deux communautés de communes : Périgord Ribéracois et Pays de Saint Aulaye.

Forte de son expérience et de la réussite de ce dispositif, la Communauté de communes du Périgord Ribéracois a souhaité faire évoluer son dispositif vers une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle de ses 44 communes.

Ainsi, a démarré une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à l'échelle de ses 44 communes en début d'année 2023.

Cette opération menée en régie a pour but d'accompagner, au niveau administratif, technique et financier, les propriétaires privés dans leur projet de réalisation de travaux d'amélioration de leur logement.

Ce programme a été mis en place pour 5 ans et permettra principalement :

- D'améliorer le confort des logements (autonomie et/ou précarité énergétique),
- De valoriser l'offre locative.

Dans ce cadre, le service Habitat a recruté un animateur Habitat, contractuel de catégorie B en contrat de projet de 2.5 ans renouvelable une fois, temps plein 35 heures hebdomadaires. Le contrat actuel a débuté le 1<sup>er</sup> mars 2023 se termine le 31 août 2025. La CCPR souhaite renouveler ce contrat de projet jusqu'au 31 décembre 2027, terme du programme.

Sous la responsabilité de la Responsable du Service Aménagement Territorial, et en collaboration avec la chargée de mission OPAH déjà en poste, l'agent assurera principalement l'animation de l'OPAH-RR sur le territoire intercommunal et le montage financier.

Avec l'équipe projet du développement touristique, la personne recrutée aura également pour missions :

- **Prospection et information**
  - Information aux particuliers sur le dispositif d'aide mis en place sur le territoire de la CCPR,
  - Proposition et mise en œuvre d'actions de communication et d'information et de mobilisation auprès des propriétaires privés et des partenaires,
  - Repérage des situations d'insalubrité ou de péril présumé
  - Assistance sur la participation à la réalisation initiale des documents d'information et de sensibilisation et actualisation de ces supports,
  
- **Conseil, suivi des dossiers et aide à la décision**
  - Accueillir et accompagner les demandeurs dans leurs démarches de travaux compris dans le périmètre de l'OPAH-RR jusqu'à la clôture de leur dossier,
  - Information sur le dispositif, les financements, les conditions d'octroi des aides, les obligations du propriétaire, la procédure, etc...
  - Suivi administratif, technique, et financier des dossiers,
  - Visites et réalisations de l'état des lieux technique du logement avec présence des prestataires qui réalisent les diagnostics énergétique et autonomie (deux prestataires différents).
  - Remplissage de grilles : d'insalubrité, de non-décence, de dégradation de l'ANAH,
  - Conseil aux propriétaires sur les travaux à réaliser : préconisations techniques et thermiques, production de rapports de visites.
  - Conseil sur les devis au regard des exigences des partenaires financiers et des prescriptions techniques attendues,
  - Supervision des projets des privés sur le plan technique et administratif,
  - Recherche de financements complémentaires à l'ANAH,
  - Assurance d'un accompagnement neutre et adapté aux ménages et mise en lien avec les partenaires sociaux si besoin,
  - Réalisation d'une fiche synthèse avant et après travaux,
  - Assistance sur la participation à la réalisation initiale des documents d'information et de sensibilisation et actualisation de ces supports,
  - Liaison et collaboration avec les partenaires de l'opération, notamment la plateforme de rénovation énergétique, les prestataires réalisant les diagnostics et les co-financeurs,
  - Assistance dans le suivi financier de l'Animation (demandes de financement, demandes de versement, suivi du paiement des aides ...),
  
- **Réunions**
  - Assistance de la chargée de mission dans la préparation et animation du comité de pilotage, du comité technique, des groupes de travail techniques et de la commission d'examen des dossiers,
  - Rédaction Bilans d'Activités,
  - Tenue de tableau de bord,
  - Participation aux réunions en lien avec l'OPAH.

Ce poste est cofinancé par l'Agence Nationale de l'Habitat à hauteur 35% minimum et 80 % maximum du salaire brut chargé.

Cet emploi est renouvelé pour une durée de 28 mois soit du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 décembre 2027.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice majoré 442 au grade de rédacteur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- Accepte de renouveler le contrat d'« Animateur/trice OPAH-RR » à 35 heures hebdomadaire en contrat de projet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, pour une durée de 28 mois ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la création du poste et la signature du contrat de projet.

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour** : 55

**Votes contre** : 0

**Abstentions** : 0

Publié le 03/07/2025

**La secrétaire de séance du 24 juin 2025**  
**Murielle Cassier**

**Le Président de la Communauté de**  
**Communes du Périgord Ribérais**  
**Didier Bazinet**

Murielle CASSIER

